

Division du premier degré

Fiche profil de poste :
Conseiller / Conseillère Pédagogique de Circonscription

Circonscription : Truchtersheim-Kochersberg

Localisation : 5 rue du Général Leclerc, 67370 Truchtersheim

1. Définition du poste et des missions :

Enseignant/Enseignante formateur, le conseiller / la conseillère pédagogique de circonscription exerce ses missions sous la responsabilité de l'Inspecteur/trice de l'Education Nationale, qui répartit les différents dossiers transversaux entre les membres de son équipe. Le conseiller / la conseillère pédagogique de circonscription a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il / Elle est conseiller/conseillère de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques et didactiques. Il/Elle peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN.

Le conseiller / La conseillère pédagogique de circonscription contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves. Il / Elle est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1^{er} degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs des écoles, notamment des entrants dans le métier. Il/Elle apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignante. Il/Elle assure le suivi d'actions pédagogiques particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques. Le Conseiller / la conseillère pédagogique rédige chaque année un rapport d'activité à destination de l'IEN.

Animation et formation :

- Le conseiller / la conseillère pédagogique contribue à la conception et à l'animation des différents plans de formation (français, maths, etc.) ;
- Il/Elle participe aux actions menées dans le cadre de la liaison inter-degrés (conseil école-collège, conseil de cycle 3, FIL, etc.) ;
- Il/Elle participe à des actions départementales ;
- Il/Elle pourra assurer des actions de formation initiale auprès de l'INSPE ;
- Il/Elle encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques ;
- Il/Elle contribue à l'actualisation, produit et mutualise des ressources pédagogiques ;
- Il/Elle accompagne des dispositifs spécifiques du ministère (pHARe, ACMISA, ASTEP...), des actions académiques (Printemps de l'écriture etc.) et des projets spécifiques du secteur ;

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

- Le conseiller / la conseillère pédagogique assiste les équipes d'école dans l'élaboration et le suivi des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école. Il/Elle peut être amené/aménagée à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles, ou toute autre instance selon les besoins ;
- Il/Elle contribue au suivi, à l'analyse et à l'exploitation des résultats aux évaluations nationales ;
- Il/Elle opère un suivi des actions des écoles de la circonscription et tient un tableau de bord ;
- Il/Elle peut être appelé/appelée à des dispositifs départementaux, académiques ou nationaux (ex : évaluation des établissements, etc.).

Accompagnement des élèves :

Le conseiller / La conseillère pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il/elle assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves et contribue à l'impulsion d'une stratégie collective d'accompagnement des situations à besoins.

Accompagnement des enseignants :

Le conseiller / La conseillère pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier et à ceux qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle. Il/Elle peut être appelé/appelée à participer à des jurys de concours.

Spécificités complémentaires :

Dans le cadre de la répartition des dossiers avec ses collègues :

- Le conseiller / La conseillère pédagogique peut être amené/amenée à contribuer à la mise en œuvre de l'EPS dans les écoles : passation et suivi des agréments EPS (natation, vélo, ski...), organisation des plannings sportifs et coordination des projets pédagogiques avec les piscines, organisation et suivi des intervenants extérieurs, de rencontres sportives... ;
- Il/Elle pourra être amenée/amenée à assurer la fonction d'assistant/assistante de prévention de circonscription : instruction des dossiers de sorties scolaires, suivi des actions mise en œuvre en matière d'hygiène et de sécurité, appui aux directrices et directeurs, etc.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Compétences pédagogiques avérées dans tous les cycles et domaines d'activité de l'école primaire ;
- Maîtrise de l'ingénierie de la formation par compétences professionnelles ;
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, de la médiation et de la coopération ;
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Capacités et goût pour le travail en équipe ;
- Capacités d'organisation et d'analyse ;
- Capacités d'autoformation et de développement professionnel ;
- Disponibilité.

3. Conditions de recrutement- conditions d'emploi :

- Être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter aux épreuves.
- Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspecteur de la circonscription, et d'un conseiller pédagogique.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - NBI 27 points ;
 - Indemnité Conseiller/Conseillère pédagogique

Contact :

IEN TRUCHTERSHEIM KOCHERSBERG

5 rue du Général Leclerc – 67370 TRUCHTERSHEIM

Tél : 03.88.37.07.72 - ien.truchtersheim.kochersberg@ac-strasbourg.fr